

25 NOV. 2021

Courrier ARRIVE
Service :

ARRETE MUNICIPAL

Réglementation du régime de priorité au carrefour formé
par la rue des Marronniers et la rue du Gabizos
Installation de panneaux « Stop »

Le Maire de la Commune d'ANGAIS,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2213-1,

Vu le Code de la route et notamment ses articles R. 411-5, R. 411-8 et R. 415-6,

Considérant qu'il convient de contenir la vitesse des usagers motorisés sur la rue des Marronniers et particulièrement au niveau du carrefour avec la rue du Gabizos,

ARRETE

ARTICLE 1er – Deux panneaux de signalisation « STOP » seront installés au carrefour formé par la rue des Marronniers et la rue du Gabizos, sur la rue des Marronniers, rendant ainsi la rue du Gabizos prioritaire. Un temps d'arrêt sera à respecter sur la rue des Marronniers.

ARTICLE 2. – Ces dispositions prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

ARTICLE 3. – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4. - Ampliation du présent arrêté qui sera notifié à :

- M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- M. le Commandant de la Gendarmerie de NAY.

Fait à ANGAIS, le 18 novembre 2021

Le Maire



Hubert VIGNAU

